



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Lait: Franche-Comte

Question écrite n° 38305

Texte de la question

M Alain Brune attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la necessite absolue de mettre en place rapidement une politique de compensation des handicaps naturels resultant de la geographie et de la climatologie dans les zones defavorisees, notamment en Franche-Comte. Les productions de ces zones ne sont pas responsables des excedents structurels actuels, tant dans le domaine de la production laitiere que dans celui de la production cerealiere. De plus, pour ce qui est du lait, depuis des annees les producteurs cotisent pour l'organisation des marches des PPC (plaques vertes et plaques rouges). Enfin, la transformation laitiere en Franche-Comte est tres largement orientee vers des produits qui n'ont jamais beneficie de l'intervention communautaire directe. En consequence, il lui demande s'il est envisage de dispenser les zones defavorisees du paiement des taxes de coresponsabilite ou d'allouer a leurs agriculteurs une compensation financiere equivalente.

Données clés

Auteur : [M. Brune Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38305

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1217